



ATD TRESOR PUBLIC-saisie sur retraites

Par **bullit1743**, le **19/03/2018** à **16:07**

Bonjour, je suis effondrée...le trésor public pour lequel j'effectuais (avec mon mari) un paiement mensuel (fixé par ladite Administration) afin de rattraper l'IR sur les années anciennes (en 3 ans, j'ai réglé 50 000 €..) de 1200 € (montant de nos retraites 5500 €) vient de me signifier il y a 5 jours une nouvelle ATD d'un montant de .. 4000 €/mensuelle...malgré nos rencontres avec l'Inspecteur, ce dernier ne veut pas changer -diminuer la mensualité à 2500 €- notre proposition.. je règle un loyer de 1050/mensuel+EDF :200 €+ Mutuelle complément. 180 €+ 250 € assurances..je n'ai plus d'argent pour ...manger et les accidents de la vie...j'ai 73 ans et mon mari 71 ans.. quel recours ?? quelle possibilité avons nous..s'il vous plait une réponse quelle qu'elle soit serait la bienvenue, merci de m'avoir lue...cordialement

Par **amajuris**, le **19/03/2018** à **16:49**

bonjour, je suppose que ce sont des impôts que vous n'avez pas payé et que vous n'avez pas répondu favorablement à la procédure amiable qui précède toujours un ATD. si ces sommes réclamées sont bien dues au trésor public, vous pouvez saisir un médiateur du trésor public. en matière de saisies sur les revenus, il existe un montant maximum saisissable. dans votre cas, votre revenu mensuel étant supérieur à 1 813,33 €, on peut vous saisir 482,51 € + la totalité des sommes au-delà de 1 813,33 €. salutations

Par **flocroisic**, le **24/03/2018** à **12:00**

Bonjour
si vous êtes en Charente-Maritime, un loyer de 1050 € semble bien cher sauf à avoir plus de 100 m².
Il faudrait peut-être trouver un logement plus petit et donc moins cher.
S'il s'agit d'une retraite, c'est mieux que des crédits bancaires où la banque se prend 100 € à chaque crédit donc par mois.
Avez-vous déposé une demande auprès du conciliateur fiscal pour le paiement ?
un dossier de surendettement à la Banque de France ?
Vous aviez combien d'impôt de retard ?
En tout état de cause avec 5500 € de retraite, vous serez toujours imposable si vous avez parts